

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Claudia Kirouac et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 5

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général, secrétaire-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
 - b) Déclarations d'intérêts pécuniaires
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 4 septembre 2018 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Septembre 2018
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel (retiré)
 - b) Formation(s) – Autorisation
 - b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Contrats municipaux
 - c) Monty Sylvestre, avocats – Offre de service 2019
 - d) MRC – Matrice graphique; achat de groupe
 - e) MRC – Visite d'entreprises agricoles
 - f) MRC / Sûreté du Québec (SQ) – Règlements harmonisés
 - g) Les Fleurons du Québec – Gala annuel 2018
 - h) Logo municipal – Direction artistique; mandat

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 229-23 – Terminologie; modifications
 - a.1) Projet et présentation
 - a.2) Règl. # 229-23 – Avis de motion
- b) Règl. # 230-190.1 – Zone résidentielle Ra41/création
 - b.1) Projet # 2 (reporté)
- c) Règl. # 402-1 – Différents articles; modifications
 - c.1) Projet et présentation
 - c.2) Règl. # 402-1 – Avis de motion
- d) Règl. # 415-2.2 – Code d'éthique et de déontologie des employés; article 6.6/ajout
 - d.1) Adoption
- e) Règl. # 420-3 – Différents articles; modifications
 - e.1) Projet et présentation
 - e.2) Règl. # 420-3 – Avis de motion
- f) Règl. # 426-1 – Fonds de développement économique; réserve financière; article 4/modification
 - f.1) Adoption
- g) Règl. # 438 – Centre multifonctionnel; réserve financière
 - g.1) Adoption
- h) Règl. # 462 – Aréna; réserve financière
 - h.1) Procès-verbal et certificat – Dépôt
- i) Règl. # 230-191 – Zone industrielle Ib3; usages
 - i.1) Projet et présentation
 - i.2) Règl. # 230-191.1 – Avis de motion
- j) MRC/Sûreté du Québec (SQ) – Règlements harmonisés
 - j.1) Projet et présentation
 - j.2) Règl. # 452 – Colportage; avis de motion
 - j.3) Règl. # 453 – Nuisances; avis de motion
 - j.4) Règl. # 454 – Parcs, sentiers, pistes cyclables, ski de fond; avis de motion
 - j.5) Règl. # 455 – Sécurité, paix et ordre public; avis de motion
 - j.6) Règl. # 456 – Stationnement et immobilisation des véhicules; avis de motion
 - j.7) Règl. # 457 – Système d'alarme; avis de motion
 - j.8) Règl. # 458 – Utilisation extérieure de l'eau potable; avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (retiré)
- b) Permis de construction – Septembre 2018 et comparatifs 2017-2018

10) Urbanisme – PIIA

11) Travaux publics

- a) Comité des travaux publics – Procès-verbal (17/09/2018); dépôt
- b) Club de motoneige ARDAD – Autorisation
- c) Déneigement – Abrasifs pour la saison 2018-2019; achat
- d) Branche # 5 du Ruisseau de la Fromagerie
- e) Rue des Bouleaux – Panneaux d'arrêt et dos-d'âne; modification

- f) Rue du CN – Halte vélo; toiture; réfection
- g) Services municipaux – Facturation; politique
- h) Rue Bilodeau – Dos-d’âne; ajout

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1
 - a.1) Décompte progressif # 9
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)
 - b.1) Décompte progressif # 4
- c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)
 - c.1) Décompte progressif # 8
 - c.2) Poste de pompage Saint-Louis – Génératrice; achat
- d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)
 - d.1) Décompte progressif # 11
 - d.2) Avizo – Honoraires professionnels
 - d.3) 1790 rue des Bouleaux – Terrassement (reporté)
- e) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Valorisation des boues déshydratées; mandat
- f) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Documents promotionnels
 - f.1) Vidéo et photos – Mandat
- g) TECQ 2014-2018 – Programmation révisée; coûts réalisés

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Rapport des sorties – Septembre 2018
- b) Résidence St-Cyrille

14) Loisirs et Commandites

- a) Aréna
 - a.1) Système de réfrigération – Pompes supplémentaires; achat
- b) Bibliothèque
 - b.1) Procès-verbal du 17/09/2018 – Dépôt
 - b.2) Réseau Biblio – Rencontre d’automne; formation
 - b.3) Bénévoles – Cadeaux de départ
- c) Comité des loisirs
 - c.1) Procès-verbaux (11/06, 17/07, 18/09/2018) – Dépôt
- d) Omnium de golf St-Cyrille – Aide financière 2018
- e) Groupe de relation d’aide pour les maladies intestinales (GRAMI) – Tournoi de curling 2018
- f) Rue Samuel – Pétition/parc; dépôt

15) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-11/18

16) Période de questions

17) Correspondance

18) Levée de l’assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4213.10.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Fibre optique : Projet lancé
- Congrès FQM : Engagement de M. Lavigne (20 ans) souligné

b) Déclarations d'intérêts pécuniaires

Dépôt des formulaires de déclarations d'intérêts pécuniaires est fait. La directrice générale adjointe indique que les déclarations doivent lui être retournées avant le 1^{er} décembre 2018.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Lampron

- Aménagement des noues; commentaires
- Rang 3 : Entretien ponceau par le CN; information

5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

a) Procès-verbal du 4 septembre 2018 – Adoption

4214.10.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 septembre 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Septembre 2018

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4215.10.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de septembre 2018, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Septembre 2018	179 215,68 \$
Déboursés directs	Septembre 2018	1 708 530,34 \$
Dépenses préautorisées	Septembre 2018	22 083,16 \$

Rémunération globale	Septembre 2018	114 647,55 \$
Remboursement des dépenses/Km	Septembre 2018	0,00 \$
		Total : 2 024 476,73 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches de coton

b.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 3908.01.18 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4216.10.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches de coton de septembre 2018, selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 127,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Poêle à bois – Achat/remplacement

c.1) Remboursement (retiré)

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel (retiré)

b) Formation(s) – Autorisation

b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Contrats municipaux

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4217.10.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (352,97 \$/personne taxes incluses) pour le directeur général et la directrice générale adjointe à la formation donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant les contrats municipaux en novembre à Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Monty Sylvestre, avocats – Offre de service 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4218.10.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser la mairesse, la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à même la banque d'heures et au besoin au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et ce, selon les termes de l'offre du 21 août 2018, pour un montant de 2 759,40 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) MRC – Matrice graphique; achat de groupe

Considérant le rapport fait par le directeur général sur le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4219.10.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'informer la MRC de Drummond que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover est intéressée à participer à l'achat de groupe concernant le module GOnet du groupe de géomatique Azimut inc., et ce, selon les termes et conditions précisés dans l'offre datée du 18 juin 2018, étant entendu que les factures pour l'acquisition, l'installation et la formation seront partagées entre les municipalités participantes et représentent pour la Municipalité pour l'an 1 du projet, un montant estimé à 2 865 \$ taxes incluses;
- de prévoir aux budgets 2019 et subséquents, les sommes nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Visite d'entreprises agricoles

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Drummond, dépôt d'une invitation à visiter les entreprises agricoles participantes de la Municipalité est faite.

Pour fins de suivi, les personnes intéressées donneront leur nom au directeur.

f) MRC/Sûreté du Québec (SQ) – Règlements harmonisés

Pour faire suite au dépôt des projets de règlement fait à la séance du mois de septembre, aux informations données par le directeur général sur le dossier et aux discussions menées en séance préparatoire, avis est donné par la directrice générale adjointe que des commentaires ont été transmis à la MRC de Drummond.

g) Les Fleurons du Québec – Gala annuel 2018

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4220.10.18 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (183,96 \$/personne taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour le conseiller Pierre Lavigne au Gala annuel des Fleurons du Québec le 15 novembre 2018 au Centrexpo Cogeco à Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Logo municipal – Direction artistique; mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4221.10.18 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition faite par Morin Communication Marketing concernant une banque d'heures pour la direction artistique, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service en date du 10 juillet 2018 et pour un montant de 1 034,78 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 229-23 – Terminologie; modifications

a.1) Projet et présentation

Dépôt du projet de réglementation # 229-23;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet du Règlement # 229-23, lequel a pour objet de modifier certaines définitions de la terminologie jointe en annexe du règlement administratif # 229, notamment en ce qui concerne les véhicules, est faite.

a.2) Règl. # 229-23 – Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère Annie Gentesse de l'adoption prochaine du Règlement # 229-23, lequel a pour objet de modifier certaines définitions de la terminologie jointe en annexe du règlement administratif # 229, notamment en ce qui concerne les véhicules.

Copie est remise aux membres du conseil.

b) Règl. # 230-190.1 – Zone résidentielle Ra41/création

b.1) Projet # 2 (reporté)

c) Règl. # 402-1 – Différents articles; modifications

c.1) Projet et présentation

Dépôt du projet de réglementation # 402-1;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet du Règlement # 402-1, lequel a pour objet de modifier différents articles du Règlement # 402 relatifs aux feux de véhicules et à l'utilisation des pinces de désincarcération sur le territoire de la municipalité, est faite.

c.2) Règl. # 402-1 – Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère madame Claudia Kirouac de l'adoption prochaine du Règlement # 402-1, lequel a pour objet de modifier différents articles du Règlement # 402 relatifs aux feux de véhicules et à l'utilisation des pinces de désincarcération sur le territoire de la municipalité.

Copie est remise aux membres du conseil.

d) Règl. # 415-2.2 – Code d'éthique et de déontologie des employés; article 6.6/ajout

d.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 4 septembre 2018;

Considérant que le projet de Règlement # 415-2.2, modifiant l'article 6.6 du Règlement # 415-2 relatif à l'obligation de loyauté, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 4 septembre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 24 septembre 2018, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4222.10.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 415-2.2, lequel a pour objet de modifier l'article 6.6 du Règlement # 415-2 relatif à l'obligation de loyauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Règl. # 420-3 – Différents articles; modifications

e.1) Projet et présentation

Dépôt du projet de réglementation # 420-3;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet du Règlement # 420-3, lequel a pour objet de modifier différents articles du Règlement # 420 relatif aux règles applicables à la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, est faite.

e.2) Règl. # 420-3 – Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du Règlement # 420-3, lequel a pour objet de modifier différents articles du Règlement # 420 relatif aux règles applicables à la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

Copie est remise aux membres du conseil.

f) Règl. # 426-1 – Fonds de développement économique; réserve financière; article 4/modification

f.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 4 septembre 2018;

Considérant que le projet de Règlement # 426-1 modifiant l'énoncé de l'article 4 du Règlement # 426 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 4 septembre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 24 septembre 2018, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4223.10.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 426-1 modifiant l'énoncé de l'article 4 du Règlement # 426 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Règl. # 438 – Centre multifonctionnel; réserve financière

g.1) Adoption

Considérant que le projet de Règlement # 438 visant la création d'une réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 4 septembre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 24 septembre 2018, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4224.10.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 438, lequel a pour objet la création d'une réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Règl. # 462 – Aréna; réserve financière

h.1) Procès-verbal et certificat – Dépôt

Pour faire suite à la procédure d’approbation des personnes habiles à voter menée le 24 septembre 2018, dépôt du procès-verbal et du certificat d'enregistrement produits par la directrice générale adjointe est fait.

Avis est donné par cette dernière que le règlement # 462 est réputé «Approuvé» par les personnes habiles à voter.

i) Règl. # 230-191 – Zone industrielle Ib3; usages

i.1) Projet et présentation

Dépôt du projet de réglementation # 230-191.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet du Règlement # 230-191, lequel a pour objet de modifier la liste des usages permis dans la zone industrielle Ib3 telle que définie aux articles 3.5.14.2 et 3.5.14.3 du règlement de zonage # 230, est faite.

i.2) Règl. # 230-191.1 – Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du Règlement # 230-191.1, lequel a pour objet de modifier la liste des usages permis dans la zone industrielle Ib3 telle que définie aux articles 3.5.14.2 et 3.5.14.3 du règlement de zonage # 230.

Copie est remise aux membres du conseil.

j) MRC / Sûreté du Québec (SQ) – Règlements harmonisés

j.1) Projet et présentation

Dépôt des projets de règlements suivants est fait :

- Règl. # 452 – Colportage
- Règl. # 453 – Nuisances
- Règl. # 454 – Parcs, sentiers, pistes cyclables, ski de fond
- Règl. # 455 – Sécurité, paix et ordre public
- Règl. # 456 – Stationnement et immobilisation des véhicules
- Règl. # 457 – Systèmes d’alarme
- Règl. # 458 – Utilisation extérieure de l’eau potable

Conformément aux dispositions de l’article 445 du Code municipal, présentation des projets de règlements identifiés ci-haut est faite.

j.2) Règl. # 452 – Colportage; avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du Règlement # 452, lequel a pour objet de régir les activités de colportage réalisées sur le territoire

de la municipalité et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Copie est remise aux membres du conseil.

j.3) Règl.# 453 – Nuisances; avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère madame Claudia Kirouac de l'adoption prochaine du Règlement # 453, lequel a pour objet de régler les nuisances sur le territoire de la municipalité et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Copie est remise aux membres du conseil.

j.4) Règl. # 454 – Parcs, sentiers, pistes cyclables, ski de fond; avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du Règlement # 454, lequel a pour objet de régler les parcs, les sentiers, les pistes cyclables ou de ski fond sur le territoire de la municipalité et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Copie est remise aux membres du conseil.

j.5) Règl. # 455 – Sécurité, paix et ordre public; avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Sylvain Baron de l'adoption prochaine du Règlement # 455, lequel a pour objet de régler la sécurité, la paix et l'ordre public sur le territoire de la municipalité et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Copie est remise aux membres du conseil.

j.6) Règl. # 456 – Stationnement et immobilisation des véhicules; avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère madame Annie Gentesse de l'adoption prochaine du Règlement # 456, lequel a pour objet de régler le stationnement et l'immobilisation des véhicules sur le territoire de la municipalité et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Copie est remise aux membres du conseil.

j.7) Règl. # 457 – Systèmes d'alarme; avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du Règlement # 457, lequel a pour objet de régler l'utilisation des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Copie est remise aux membres du conseil.

j.8) Règl. # 458 – Utilisation extérieure de l'eau potable; avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du Règlement # 458, lequel a pour objet de réglementer l'utilisation extérieure de l'eau provenant du réseau d'aqueduc sur le territoire de la municipalité et de mandater la Sûreté du Québec pour en faire l'application.

Copie est remise aux membres du conseil.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal; dépôt (retiré)

b) Permis de construction – Septembre 2018 et comparatifs 2017-2018

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de septembre 2018 et du comparatif avec l'année 2017 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (17/09/2018); dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des Travaux publics en date du 17 septembre 2018 est fait.

b) Club de motoneige ARDAD – Autorisation

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 17/09/2018, p. 3);

Considérant les dispositions de l'article 301 du *Code de sécurité routière* concernant l'installation de la signalisation routière aux abords des traverses de chemins;

4225.10.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner les recommandations du comité des Travaux publics;
- d'autoriser, pour la saison hivernale 2018-2019, la demande présentée par le Club de motoneige ARDAD Drummondville concernant le droit de circuler sur les routes, rangs et chemins suivants :
 - dans le rang 3 de Wendover Sud (près du 1380) : traverse de chemin;
 - dans le rang 6 de Wendover Nord (à environ 155 mètres de l'intersection avec la route Houle) : traverse de chemin;
 - sur la route Houle (près de l'intersection avec le rang 6 de Wendover Nord) : traverse de chemin;

- dans le rang 6 de Wendover Nord (entre les lots 4 334 372 & 4 334 437 (lot 228/lot 271)) sur une distance d'environ 200 mètres en direction du chemin Maria-Allard;
- dans le rang 7 de Wendover Nord (entre les lots 4 334 437 & 4 334 446 (lot 271/lot 299) sur une distance d'environ 200 mètres;
- dans le rang 3 de Simpson (entre le 2634 et le 2775 (cannebergière)) : sur une distance d'environ 2,4 kilomètres.
- qu'il revient à l'organisme de s'assurer de la sécurité et de la visibilité des usagers lorsqu'ils circulent à l'approche des différentes traverses de chemins et qu'il doit prendre les dispositions pour limiter l'accumulation de neige pouvant nuire à la circulation des véhicules automobiles;
- que l'achat des panneaux de signalisation demeure à la charge de l'organisme;
- que le matériel nécessaire à l'installation et l'installation proprement dite de la signalisation sont à la charge de la Municipalité;
- que l'affichage doit être conforme aux normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et fait selon les règles applicables par ce dernier;
- que le club de motoneige ARDAD demeure responsable de l'entretien des panneaux durant toute leur installation;
- qu'advenant que les panneaux de signalisation ne soient pas fournis, le droit de circuler sera annulé;
- qu'advenant des plaintes de citoyens ou de la Sûreté du Québec, le droit de circuler sera annulé;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des Travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Déneigement – Abrasifs pour la saison 2018-2019; achat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 17/09/2018, p. 2);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4226.10.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir les propositions suivantes pour l'achat des produits de déglacage, savoir :

- Sel Frigon pour le sel à glace : 40 471,20 \$ (taxes incluses)
(400 t.m. à 101,18 \$)
- Transport Fréchette – pour le sable abrasif : 8 540,34 \$ (taxes incluses)
(600 t.m. à 14,23 \$)

- Carrières PCM pour la pierre concassée : 12 348,32 \$ (taxes incluses)
(600 t.m. à 20,58 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Branche # 5 du Ruisseau de la Fromagerie

Avis est donné par la directrice générale adjointe que le requérant au dossier a déposé un avis d'arrêt du processus en lien avec le nettoyage de la branche # 5 du ruisseau de la Fromagerie.

Dans ce contexte, avis est également donné que des démarches sont faites avec la MRC de Drummond pour la fermeture du dossier et l'interruption des travaux de nettoyage. Avis est aussi donné que, conformément aux engagements pris par la Municipalité et aux dispositions du règlement # 461 sur la répartition des coûts, une comptabilisation des frais encourus sera faite.

Rapport sera fait au conseil à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Rue des Bouleaux – Panneaux d'arrêt et dos-d'âne; modification

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 17/09/2018, p. 3)

Considérant les dos-d'âne installés sur la rue des Bouleaux à l'intersection des rues Bernard et Ayotte;

4227.10.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- de retirer les panneaux d'arrêt sur la rue des Bouleaux à l'intersection des rues Bernard, Ayotte et Sarah;
- d'implanter un dos-d'âne sur la rue des Bouleaux à l'intersection de la rue Sarah;
- d'implanter des balises « Réduisez votre vitesse » sur la rue des Bouleaux dans les secteurs du 1420 et du 1925 des Bouleaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Rue du CN – Halte vélo; toiture; réfection

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 17/09/2018, p. 3)

Considérant que les travaux seront réalisés aux frais de l'entrepreneur, en contrepartie d'une publicité sur le site;

4228.10.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de la firme Gouttières et toitures P.M. pour la réfection, aux frais de l'entreprise, de la toiture de la halte vélo sise sur la rue du CN;
- d'autoriser, suite à l'exécution des travaux, l'installation sur le terrain pour une période de trente (30) jours d'une affiche promotionnelle d'une superficie maximale de quatre (4) pieds carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Services municipaux – Facturation; politique

Considérant les discussions menées en séance préparatoire concernant les frais applicables à la fermeture/ouverture des entrées d'eau;

Considérant les dispositions de l'article 4.8 et suivants du Règlement # 259 concernant les frais exigibles pour des interventions municipales;

4229.10.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de préparer un amendement au Règlement # 259 pour préciser les conditions applicables pour l'imposition de frais en lien avec la fermeture/ouverture des entrées d'eau et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Rue Bilodeau – Dos-d'âne; ajout

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 16/07/2018, p. 3)

4230.10.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'implanter des dos-d'âne sur la rue Bilodeau, à l'intersection des rues Bilodeau et Carpentier, ainsi que sur la rue Turgeon, à l'intersection des rues Bilodeau et Turgeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1

a.1) Décompte progressif # 9

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 17 septembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4231.10.18 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbeault Construction inc., la somme de 39 677,91 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)

b.1) Décompte progressif # 4

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 6 septembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4232.10.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 794 446,36 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)

c.1) Décompte progressif # 8

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme WSP en date du 7 septembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4233.10.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 160 056,01 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.2) Poste de pompage Saint-Louis – Génératrice; achat

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme WSP en date du 20 septembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4234.10.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Marcel Allie, entrepreneur électricien inc. pour l'achat et l'installation d'une génératrice de 125 Kw au poste de pompage Saint-Louis, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres daté du 31 août 2018 pour un montant de 69 256,69 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)

d.1) Décompte progressif # 11

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme Avizo en date du 12 septembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4235.10.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbeault Construction inc., la somme de 315 170,18 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.2) Avizo – Honoraires professionnels

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3470.12.16 accordant à la firme Avizo Experts-Conseils inc. le contrat de service professionnel pour les travaux de raccordement des réseaux sur le territoire de Saint-Cyrille-de Wendover;

Considérant les mandats supplémentaires exécutés en lien avec la piste cyclable sur la rue des Bouleaux, la gestion des noues sur les rues Beauséjour et du Ruisseau et l'exécution des travaux de raccordement sur la rue des Bouleaux en coordination avec ceux des autres entrepreneurs (PDE – phase II volet 2a et 2b) travaillant dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4236.10.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser le paiement à la firme Avizo Experts-Conseils inc., la somme de 7 114,65 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.3) 1790 des Bouleaux – Terrassement (reporté)

e) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Valorisation des boues déshydratées; mandat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 17/09/2018, p. 4);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4237.10.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'accepter la proposition de la firme Andana Services inc. pour le recyclage agricole des boues d'épuration et de fosses septiques déshydratées mécaniquement de l'usine d'épuration, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 6 septembre 2018 et pour un coût de 18,59 \$ la tonne

métrique (poids humide), taxes incluses, pour environ 380 tonnes métriques, le tout représentant un coût estimé à 7 064,20 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Documents promotionnels

f.1) Vidéo et photos – Mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4238.10.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'accepter la proposition de la firme Synaptik Média pour la réalisation d'un vidéo promotionnel et la prise de photos, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 13 septembre 2018 et pour un coût de 4 591,24 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) TECQ 2014-2018 – Programmation révisée; coûts réalisés

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale, qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

4239.10.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale, qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la Municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport de sorties – Septembre 2018

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de Septembre 2018 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

b) Résidence St-Cyrille

Considérant l’énoncé de la résolution municipale # 4212.09.18 concernant un règlement hors cour potentiel;

Considérant le rapport fait par le directeur général et le paiement reçu;

4240.10.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de demander l’arrêt des procédures entreprises à la Cour municipale de Drummondville pour les cinq (5) constats d’infraction émis en lien avec les fausses alarmes du 45 Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

14. LOISIRS & COMMANDITES

a) Aréna

a.1) Système de réfrigération – Pompes supplémentaires; achat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4241.10.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d’accepter la proposition des Entreprises de réfrigération LS pour l’achat et la livraison d’une pompe de saumure et d’une pompe de glycol, et ce, selon les termes et conditions de l’offre datée du 19 juillet 2018 et pour un coût de 10 301,76 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Bibliothèque

b.1) Procès-verbal du 17/09/2018 – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité de la bibliothèque en date du 17 septembre 2018 est fait.

b.2) Réseau Biblio – Rencontre d’automne; formation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4242.10.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d’acquitter les frais d’inscription (30 \$/par personne taxes en sus) et les autres frais inhérents au dossier pour madame Marie-Claude Dufresne, coordonnatrice des loisirs et pour mesdames Carmen Chassé, Michelle Pépin, Madeleine Houle, bénévoles, à la rencontre d’automne organisée par Réseau Biblio en octobre à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) Bénévoles – Cadeaux de départ

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4243.10.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d’entériner la démarche faite par la coordonnatrice des loisirs pour l’achat de cadeaux de départ (80,48 \$/cadeau taxes incluses) à remettre à mesdames Linda Joubert et Louise Beaurivage en guise de remerciement pour le travail fait à titre de bénévole à la bibliothèque, et ce, depuis son inauguration;
- de financer la dépense à partir du poste 02.702.30.493 Bibliothèque-réception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Comité des loisirs

c.1) Procès-verbaux (11/06, 17/07 et 18/09/2018) – Dépôt

Dépôt des procès-verbaux du comité des loisirs en date des 11 juin, 17 juillet et 18 septembre 2018 est fait.

d) Omnium de golf St-Cyrille – Aide financière 2018

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4244.10.18 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de verser à l'omnium de golf Saint-Cyrille la somme de 500 \$ à titre de contribution municipale pour l'activité tenue le 20 juillet dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) Groupe de relation d'aide pour les maladies intestinales (GRAMI)
– Tournoi de curling 2018**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/18 émis;

4245.10.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de verser au groupe de relation d'aide pour les maladies intestinales (GRAMI) la somme de 80 \$ à titre de contribution municipale pour le parrainage d'une équipe de curling dans le cadre de l'édition 2018 du tournoi de curling faite par l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Rue Samuel – Pétition/parc; dépôt

Dépôt est fait d'une pétition préparée par les résidents de la rue Samuel concernant la mise en place d'un parc de quartier dans le secteur de la rue Samuel.

Considérant les discussions menées en séance préparatoire, le dossier est transféré au comité des loisirs pour analyse et recommandation.

15. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-11/18

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 1^{er} octobre 2018

Lucie Roberge
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Laurin

- Comité d'embellissement : M. Lavigne et Mme Laroche; information

- Gala Les Fleurons; information

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 56.

Signé :

Mairesse

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière
adjointe